

**PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE**

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE CLEVELAND

Procès-verbal de la séance extrait du livre des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité du Canton de Cleveland, tenue le lundi 2 mars 2026 à 19h30, à laquelle sont présents :

- ❖ Monsieur Daniel Braün, conseiller du district No 1
- ❖ Monsieur Fernand Leclerc, conseiller du district No 2
- ❖ Monsieur Matthew Dubois, conseiller du district No 3
- ❖ Monsieur Luc Cloutier, conseiller du district No 4
- ❖ Madame Sylvie Giroux, conseillère du district No 5
- ❖ Monsieur Charles Brochu, conseiller du district No 6

Formant quorum, les membres du conseil siègent sous la présidence de monsieur le maire Herman Herbers.

Étaient également présents : monsieur Martin Lessard, directeur général et greffier-trésorier, ainsi que madame Francesca Lebrasseur, greffière-trésorière adjointe.

Madame Sylvie Giroux participe à la séance à distance via son appareil portable.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-03-01**

Adoption de l'ordre du jour tel que présenté avec dispense de lecture

---

**CONSIDÉRANT QUE** la séance est déclarée ouverte à 19h30.

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Charles Brochu

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

**Ordre du jour**

1. **Bienvenue par Monsieur le Maire**
2. **Prise des présences**
3. **Constatation du quorum par Monsieur le Maire qui déclare la séance régulièrement tenue**
4. **Adoption de l'ordre du jour avec dispense de lecture**
5. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 2 février 2026 avec dispense de lecture**
6. **Correspondance**
7. **Finances**
  - 7.1 Acceptation des comptes à payer

- 7.2 Acceptation des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport
- 7.3 Acceptation des salaires, DAS et des frais de déplacement

#### **8. Administration et affaires courantes**

- 8.1 Dépôt de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours de 2025 avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$
- 8.2 Dépôt du rapport annuel sur l'application du Règlement de gestion contractuelle – 2025
- 8.3 Adoption de règlement : Règlement No 620 – Règlement relatif à l'entretien et l'occupation des immeubles
- 8.4 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement : Règlement No 621 – Décrétant une dépense et un emprunt de 190 000 \$ pour les travaux de remplacement de ponceaux sur les chemins Kingsey Townline et St-Cyr
- 8.5 Service de sécurité incendie de la région de Richmond (SSIRR) : Adoption du rapport annuel d'activités en sécurité incendie pour l'année 2025
- 8.6 Service de sécurité incendie de la région de Richmond (SSIRR) – Acceptation du rapport financier au 31 décembre 2025
- 8.7 Autorisation à la direction générale à déposer un devis de soumission pour les travaux de remplacement de ponceaux sur les chemins Kinsey Townline et St-Cyr sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO)
- 8.8 Autorisation à la direction générale à déposer un devis de soumission pour les travaux de pavage d'un tronçon du chemin Pease sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO)
- 8.9 Demande à la MRC du Val-Saint-François - Application des nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) - Exigences de distances minimales liées aux contraintes sonores

#### **9. Développement local et régional**

- 9.1 Journée distribution d'arbres et compost 2026 – Samedi 16 mai

#### **10. Urbanisme**

##### **11. Voirie**

- 11.1 Adjudication de la soumission pour le balayage des rues et intersections – Saison 2026
- 11.2 Adjudication de la soumission pour le nivelage des chemins municipaux – Saison 2026
- 11.3 Adjudication de la soumission pour la fourniture, la livraison et l'épandage d'abat poussière liquide – Saison 2026
- 11.4 Résolution autorisant l'achat d'un pouce pour la rétro caveuse
- 11.5 Résolution autorisant l'achat d'une plaque vibrante

11.6 Travaux de rechargement granulaire, reprofilage des fossés et remplacement des ponceaux sur le chemin Barker

**12. Rapport des activités du Maire**

**13. Varia**

13.1 Demande d'appui - Mouvement santé mentale Québec : Journée nationale de promotion de la santé mentale positive

**14. Période de questions du public**

**15. Levée de la séance**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-03-02**

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 2 février 2026 avec dispense de lecture

---

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres de ce conseil déclarent avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal du 2 février 2026 ;

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Fernand Leclerc

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2026 soit adopté tel que présenté.

**CORRESPONDANCE**

---

La correspondance a été déposée à la table du conseil et les suivis demandés par les membres du conseil seront effectués et déposés aux archives après épuration.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-03-03**

Acceptation des comptes à payer

---

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur général / greffier-trésorier a remis une copie de la liste des comptes à payer à chacun des membres du conseil ;

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Matthew Dubois

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** la Municipalité du Canton de Cleveland accepte les comptes à payer au montant de 37 875,41 \$ tel que présenté aux membres du conseil.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-03-04**

Acceptation des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport

---

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur général / greffier-trésorier a remis une copie de la liste des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport à chacun des membres du conseil ;

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Daniel Braün

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** la Municipalité du Canton de Cleveland accepte les dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport pour un montant de 100 944,66 \$ auquel s'ajoute le total des chèques émis pour un montant de 4 936,49 \$, le tout tel que présenté aux membres du conseil.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-03-05**Acceptation des salaires, DAS et des frais de déplacement

---

Il est,

**PROPOSÉ** par Madame Sylvie Giroux**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** la Municipalité du Canton de Cleveland accepte les salaires, DAS et des frais de déplacement au montant de 50 \$ tel que présenté aux membres du conseil.

**INFORMATION NUMÉRO 2026-03-06**

Dépôt de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours de 2025 avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$

---

L'article 961.4 du *Code municipal du Québec* prévoit que les municipalités doivent publier, sur leur site internet, au plus tard le 31 mars de chaque année, la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours du dernier exercice financier complet précédent avec un même cocontractant, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

**Le conseil accuse réception de la liste déposée de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours de 2025 avec un même cocontractant, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-03-07**Dépôt du rapport annuel sur l'application du Règlement de gestion contractuelle - 2025

---

Le directeur général, M. Martin Lessard, procède au dépôt du Rapport annuel sur l'application du Règlement de gestion contractuelle pour l'année 2025 tel qu'exigé à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*.

**Le conseil accuse réception du Rapport annuel sur l'application du Règlement de gestion contractuelle de la Municipalité du Canton de Cleveland.**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-03-08**

Adoption de règlement : Règlement No 620 – Règlement relatif à l'entretien et l'occupation des immeubles

---

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 145.41 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) indique qu'une municipalité est tenue de maintenir en vigueur un règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Loi modifiant la *Loi sur le patrimoine culturel* et d'autres dispositions législatives adoptées le 25 mars 2021 apporte plusieurs changements au milieu municipal, notamment en ce qui a trait au contrôle des démolitions, à la protection du patrimoine immobilier et aux régimes d'entretien des bâtiments ;

**CONSIDÉRANT QUE** les objectifs de la *Loi sur le patrimoine culturel* visent à favoriser la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine culturel, reflet de l'identité d'une société, dans l'intérêt public et dans une perspective de développement durable ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal désire réglementer l'entretien et l'occupation des immeubles sur le territoire de la Municipalité du Canton de Cleveland ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Règlement numéro 620 relatif à l'occupation et l'entretien des immeubles vise à assurer un contrôle des situations de vétusté et/ou de délabrement des immeubles situés sur son territoire et forcer un propriétaire d'immeuble à entretenir sa propriété ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce présent règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la séance ordinaire du 2 février 2026, un avis de motion du Règlement numéro 620 a été dûment donné par le conseiller monsieur Fernand Leclerc et le premier projet de Règlement déposé ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation le 2 mars 2026 afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les personnes intéressées ;

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Fernand Leclerc

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**D'ADOPTER** le Règlement numéro 620 *relatif à l'occupation et l'entretien des immeubles* avec dispense de lecture.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-03-09**

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement : Règlement No 621  
– Décrétant une dépense et un emprunt de 190 000 \$ pour les  
travaux de remplacement de ponceaux sur les chemins Kingsey  
Townline et St-Cyr

---

Monsieur Luc Cloutier, conseiller

**DONNE** avis de motion avec dispense de lecture à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil, le Règlement numéro 621 intitulé : « *Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 190 000 \$ pour les travaux de remplacement de ponceaux sur les chemins Kingsey Townline et St-Cyr* » sera adopté.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1), **le projet de Règlement No 621 – Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 190 000 \$ pour les travaux de remplacement de ponceaux sur les chemins Kingsey Townline et St-Cyr** est déposé lors de la séance et est joint en annexe au présent avis.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-03-10**

Service de sécurité incendie de la région de Richmond (SSIRR) :  
Adoption du rapport annuel d'activités en sécurité incendie pour  
l'année 2025

---

**CONSIDÉRANT** le schéma de couverture de risque en sécurité incendie révisé en vigueur sur le territoire de la MRC du Val-Saint-François ;

**CONSIDÉRANT** l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie ;

**CONSIDÉRANT QUE** les rapports annuels produits et adoptés par les municipalités de la MRC du Val-Saint-François doivent être expédiés au ministère de la Sécurité publique, par le biais de la MRC, et ce, au plus tard le 31 mars 2025 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel des activités en sécurité incendie réalisées sur le territoire municipal pour l'année 2025 ;

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Daniel Braün

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** la Municipalité du Canton de Cleveland adopte le rapport annuel d'activités en sécurité incendie réalisé sur le territoire de la municipalité pour l'année 2025.

**QU'** une copie du rapport tel qu'adopté, ainsi qu'une copie de la présente résolution, soient transmises à la MRC du Val-Saint-François.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-03-11**

Service de sécurité incendie de la région de Richmond (SSIRR) –  
Acceptation du rapport financier au 31 décembre 2025

---

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du Canton de Cleveland est membre de la Régie du Service de sécurité incendie de la région de Richmond (SSIRR) ;

Il est,

**PROPOSÉ** par Madame Sylvie Giroux

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** la Municipalité du Canton de Cleveland accepte le rapport financier au 31 décembre 2025 du SSIRR, le tout tel que présenté lors de la réunion du 24 février dernier.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-03-12**

Autorisation à la direction générale à déposer un devis de soumission pour les travaux de remplacement de ponceaux sur les chemins Kinsey Townline et St-Cyr sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO)

---

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a la responsabilité d'entretenir ses infrastructures routières afin d'assurer la sécurité des usagers et le maintien de la circulation ;

**CONSIDÉRANT QUE** les ponceaux situés sur les chemins Kinsey Townline et St-Cyr sont arrivés en fin de vie utile et nécessitent un remplacement afin d'assurer la sécurité et la pérennité du réseau routier municipal ;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme EXP a préparé un devis d'appel d'offres à publier sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) ;

**CONSIDÉRANT QUE** le dépôt du devis est prévu au début du mois de mars 2026, conformément à l'échéancier établi ;

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Luc Cloutier

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**D'AUTORISER** la direction générale à déposer le devis de soumission pour les travaux de remplacement de ponceaux sur les chemins Kinsey Townline et St-Cyr sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO).

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-03-13**

Autorisation à la direction générale à déposer un devis de soumission pour les travaux de pavage d'un tronçon du chemin Pease sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO)

---

**CONSIDÉRANT** la volonté du conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland de procéder au pavage d'un tronçon du chemin Pease ;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme EXP a préparé un devis d'appel d'offres à publier sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) ;

**CONSIDÉRANT QUE** le dépôt du devis est prévu au début du mois de mars 2026, conformément à l'échéancier établi ;

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Matthew Dubois

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**D'AUTORISER** la direction générale à déposer le devis de soumission pour les travaux de pavage d'un tronçon du chemin Pease sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO).

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-03-14**

Demande à la MRC du Val-Saint-François - Application des nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) - Exigences de distances minimales liées aux contraintes sonores

---

**CONSIDÉRANT** les nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) en vigueur depuis le 1er décembre 2024 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère demande aux MRC d'établir des zones de contraintes sonores associées au transport sur le réseau routier supérieur sous la responsabilité du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) ;

**CONSIDÉRANT QUE** ces contraintes limiteront substantiellement les possibilités de construction et de développement à usages sensibles dans les zones identifiées de la Municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC du Val-Saint-François (MRC) est en processus de modification de son schéma d'aménagement et que la Municipalité est invitée à faire parvenir ses commentaires avant l'adoption de celui-ci ;

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Charles Brochu

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** la Municipalité exprime à la MRC ses craintes concernant les impacts que pourraient avoir l'établissement des zones de contraintes sonores sur son développement ;

- QUE** la Municipalité demande à la MRC d'atténuer ces mesures, notamment en limitant leur portée à l'intérieur du périmètre urbain et dans les milieux déjà urbanisés ;
- QUE** M. Alexandre Thibault, responsable à l'urbanisme et à l'environnement, soit mandaté afin de discuter avec la MRC des mesures d'atténuation souhaitables et possibles, pour et au nom de la Municipalité ;
- QUE** la présente résolution soit transmise à la MRC ainsi qu'à l'ensemble des municipalités de son territoire.

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-03-15**

Journée distribution d'arbres et compost 2026 – Samedi 16 mai

---

- CONSIDÉRANT** la volonté du conseil municipal de la Municipalité du Canton de Cleveland d'offrir la distribution d'arbres et de compost gratuitement aux citoyens de la Municipalité ;
- CONSIDÉRANT** le succès de l'évènement lors des éditions précédentes ;
- CONSIDÉRANT** le besoin d'environ 1 000 arbres ;

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Fernand Leclerc

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

- D'AUTORISER** la direction générale à procéder à la commande d'arbres auprès de l'Association forestière du sud du Québec (AFSQ) et que ces arbres soient redistribués gratuitement aux citoyens de la Municipalité le 16 mai 2026 de 9h à midi.

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-03-16**

Adjudication de la soumission pour le balayage des rues et intersections – Saison 2026

---

- CONSIDÉRANT QUE** des soumissions par invitation ont été demandées à trois (3) soumissionnaires pour le balayage des rues et des intersections sur le territoire de la Municipalité pour la saison 2026 ;
- CONSIDÉRANT QUE** deux (2) soumissionnaires ont déposé des offres soit :

<b>SOUSSIONNAIRES</b>	<b>PRIX</b>
Les Entreprises Breton Inc.	AUCUNE SOUMISSION REÇUE
Les Entreprises Tréma Inc.	10 800 \$ (plus les taxes applicables)
MYRROY – Division Estrie	8 994 \$ (plus les taxes applicables)

**CONSIDÉRANT QUE** le plus bas soumissionnaire pour les travaux de balayage des rues et intersections est « MYRROY – Division Estrie Inc. » et que la soumission est conforme aux attentes établies par la Municipalité ;

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Matthew Dubois

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**D'ACCEPTER** la soumission déposée par « MYRROY – Division Estrie Inc. » pour les travaux de balayage des rues et intersections pour la saison 2026 au montant de 8 994 \$, plus les taxes applicables.

**QUE** les crédits nécessaires aux fins de la présente résolution soient pris au poste budgétaire : 02-320-35-516 « *Contrat balayage de rues* ».

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-03-17**

Adjudication de la soumission pour le nivelage des chemins municipaux – Saison 2026

---

**CONSIDÉRANT QUE** des soumissions par invitation ont été demandées à trois (3) soumissionnaires pour les travaux de nivelage des chemins municipaux ;

**CONSIDÉRANT QUE** trois (3) soumissionnaires ont déposé des offres, soit :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Prix</b>
Excavation J. Noël Francoeur Inc.	199 \$ / heure (plus taxes)
Excavation L.G. Inc.	170 \$ / heure (plus taxes)
Nivelage Stéphane Beauchemin	200 \$ / heure (plus taxes)

**CONSIDÉRANT QUE** le plus bas soumissionnaire pour les travaux de nivelage des chemins municipaux est l'entreprise « *Excavation L.G. Inc.* » et que la soumission est conforme aux exigences établies lors de l'appel d'offres sur invitation ;

#### **DANS LES CIRCONSTANCES,**

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Matthew Dubois

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** la Municipalité du Canton de Cleveland accepte la soumission déposée par l'entreprise « *Excavation L.G. Inc.* » pour les travaux de nivelage des chemins municipaux pour l'année 2026 au montant de 170 \$ de l'heure plus taxes, le tout selon les termes et conditions de l'appel d'offres et de la

soumission déposée en date du 23 février 2026.

**QUE** le directeur de la voirie, M. Maxime Carrier, soit et est autorisé à signer tout document relatif au contrat et à procéder en temps opportun aux travaux de nivelage des chemins municipaux durant la saison estivale 2026.

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-03-18**

Adjudication de la soumission pour la fourniture, la livraison et l'épandage d'abat poussière liquide – Saison 2026

---

**CONSIDÉRANT QUE** des soumissions par invitation ont été demandées à cinq (5) soumissionnaires pour la fourniture, la livraison et l'épandage d'abat poussière pour la saison 2026 ;

**CONSIDÉRANT QUE** quatre (4) soumissionnaires ont déposé des offres, soit :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Prix</b>
Les Entreprises Bourget Inc.	0,4800 \$ / litre (plus taxes)
Le Groupe Somavrac C.C. Inc.	0,3960 \$ / litre (plus taxes)
Les Entreprises J. Provost Inc.	0,4000 \$ / litre (plus taxes)
Sel Icecat	AUCUNE SOUMISSION REÇUE
DGE (9495-8758 Québec Inc.)	SOUMISSION NON CONFORME

**CONSIDÉRANT QUE** le plus bas soumissionnaire pour la fourniture, la livraison et l'épandage d'abat poussière liquide pour la saison 2026 est « *Le Groupe Somavrac C.C. Inc.* » et la soumission est conforme aux exigences établies lors de l'appel d'offres sur invitation ;

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Daniel Braün

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** la Municipalité du Canton de Cleveland accepte la soumission déposée par « *Le Groupe Somavrac C.C. Inc.* » pour la fourniture, la livraison et l'épandage d'abat poussière liquide pour la saison 2026 au prix de 0,3960 \$ le litre, plus taxes, le tout selon les termes et conditions de l'appel d'offres et de la soumission déposée en date du 25 février 2026.

**QUE** le directeur de la voirie, M. Maxime Carrier, soit et est autorisé à signer tout document relatif au contrat et à procéder en temps opportun aux travaux d'épandage d'abat poussière.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-03-19**

Résolution autorisant l'achat d'un pouce pour la rétro caveuse

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du Canton de Cleveland utilise une rétro caveuse dans le cadre des travaux municipaux, notamment pour les travaux de voirie, d'entretien des fossés et d'infrastructures ;

**CONSIDÉRANT QU'** un pouce (griffe hydraulique ou mécanique) permet d'optimiser l'efficacité et la sécurité lors des travaux de manutention, de démolition et de terrassement ;

**CONSIDÉRANT QU'** il est dans l'intérêt de la Municipalité d'améliorer son équipement afin d'accroître la productivité du service des travaux publics ;

**CONSIDÉRANT** la soumission reçue au montant de 6 400,00 \$ plus les taxes applicables ;

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Fernand Leclerc

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** la Municipalité du Canton de Cleveland procède à l'achat d'un pouce pour la rétro caveuse, conformément à la soumission déposée au montant de 6 400,00 \$ plus taxes applicables.

**QUE** le directeur de la voirie soit autorisé à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

**QUE** cette dépense soit payable à même le fonds de roulement de la Municipalité du Canton de Cleveland.

**QUE** le directeur général soit et est autorisé pour et au nom de la Municipalité à approprier à même le fonds de roulement la somme de 6 719,20 \$ (taxes nettes), remboursable selon la cédule suivante, le tout plus taxes :

1er janvier 2027	2 239,74 \$
1er janvier 2028	2 239,73 \$
1er janvier 2029	2 239,73 \$

**QUE** la Municipalité prévoit, chaque année, à même ses revenus généraux, une somme suffisante pour rembourser l'emprunt au fonds de roulement.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-03-20**

Résolution autorisant l'achat d'une plaque vibrante

**CONSIDÉRANT** la Municipalité du Canton de Cleveland doit effectuer divers travaux de compaction dans le cadre de l'entretien des infrastructures

municipales, notamment en voirie et lors de travaux de réparation ;

**CONSIDÉRANT QU'** une plaque vibrante est un équipement essentiel pour assurer la qualité et la durabilité des travaux réalisés ;

**CONSIDÉRANT QU'** il est opportun pour la municipalité de procéder à l'acquisition de cet équipement afin d'améliorer l'efficacité du service des travaux publics ;

**CONSIDÉRANT** la soumission reçue au montant de 7 000 \$ plus les taxes applicables ;

Il est,

**PROPOSÉ** par Madame Sylvie Giroux

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** la Municipalité du Canton de Cleveland procède à l'achat d'une plaque vibrante, conformément à la soumission déposée au montant de 7 000 \$ plus les taxes applicables.

**QUE** le directeur de la voirie soit autorisé à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

**QUE** cette dépense soit payable à même le fonds de roulement de la Municipalité du Canton de Cleveland.

**QUE** le directeur général soit et est autorisé pour et au nom de la Municipalité à approprier à même le fonds de roulement la somme de 7 349,12 \$ (taxes nettes), remboursable selon la cédule suivante, le tout plus taxes :

1er janvier 2027	2 779,71 \$
1er janvier 2028	2 779,71 \$
1er janvier 2029	2 779,70 \$

**QUE** la Municipalité prévoit, chaque année, à même ses revenus généraux, une somme suffisante pour rembourser l'emprunt au fonds de roulement.

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-03-21**

Travaux de rechargement granulaire, reprofilage des fossés et remplacement des ponceaux sur le chemin Barker

---

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du Canton de Cleveland doit assurer l'entretien et le maintien de plus de 140 kilomètres de routes ;

**CONSIDÉRANT** l'état du chemin Barker, lequel nécessite une opération de rechargement granulaire sur une distance de 1 100 mètres ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite également procéder au reprofilage des fossés sur 1 250 mètres ainsi qu'au remplacement de ponceaux ;

**CONSIDÉRANT** la soumission de Jim Coddington en date du 31 octobre 2025, au coût de 97 930 \$ plus les taxes applicables, pour la réalisation de l'ensemble des travaux ;

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Charles Brochu

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**D'ACCEPTER** la soumission de Jim Coddington pour procéder à un rechargement granulaire sur une distance de 1 100 mètres, au reprofilage des fossés sur 1 250 mètres et au remplacement des ponceaux identifiés.

**QUE** les crédits nécessaires aux fins de la présente soient pris à même le surplus accumulé.

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-03-22**

Demande d'appui - Mouvement santé mentale Québec : Journée nationale de promotion de la santé mentale positive

---

**CONSIDÉRANT QUE** le 31 mars 2022, les élu-es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme ***Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*** ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « **Un pas, un geste, un mouvement... Ensemble pour une bonne santé mentale !** » ;

**CONSIDÉRANT QUE,** dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année ;

**CONSIDÉRANT QUE** la promotion de la santé mentale vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

**CONSIDÉRANT QU'** il a été démontré que les municipalités jouent un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale des citoyennes et citoyens ;

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Luc Cloutier

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** le conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland proclame la ***JOURNÉE NATIONALE DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE***

**POSITIVE** pour la durée de son mandat électoral.

## **RAPPORT DES ACTIVITÉS DU MAIRE**

---

Monsieur le Maire, Herman Herbers, informe le conseil municipal des activités survenues depuis son dernier rapport.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC – 19h51 à 19h52**

---

Les questions des citoyens présents ont été entendues et répondues par les membres du conseil.

## **RÉSOLUTION NUMÉRO 2026-03-23**

Levée de la séance

---

**CONSIDÉRANT** l'ordre du jour étant épuisé ;

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Fernand Leclerc

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** la séance soit levée à 19h52.

**QUE** la prochaine séance ordinaire se tiendra le mardi 7 avril 2026.

## **DISPONIBILITÉ DE FONDS**

---

La Municipalité du Canton de Cleveland a adopté le Règlement no 562 sur le contrôle et le suivi budgétaire, déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses, lors de la séance du conseil municipal du 2 juillet 2019. Le tout conformément aux articles 165.1, 176.4, 176.5, 960.1, 961 et 961.1 du *Code municipal du Québec*.

Le conseil municipal a également adopté, le 7 septembre 2021, le Règlement no 580 modifiant l'article 7.1 du Règlement no 562.

L'autorisation des dépenses provient de ces règlements et sera suivie et contrôlée par le Comité des finances de la municipalité, le tout conformément à la loi.

## **APPROBATION DES RÉSOLUTIONS**

---

« Je, Herman Herbers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec* ».

À Canton de Cleveland, ce 3<sup>e</sup> jour du mois de mars de l'an deux mille vingt-six.

---

Herman Herbers, Maire

---

Martin Lessard, Greffier-trésorier